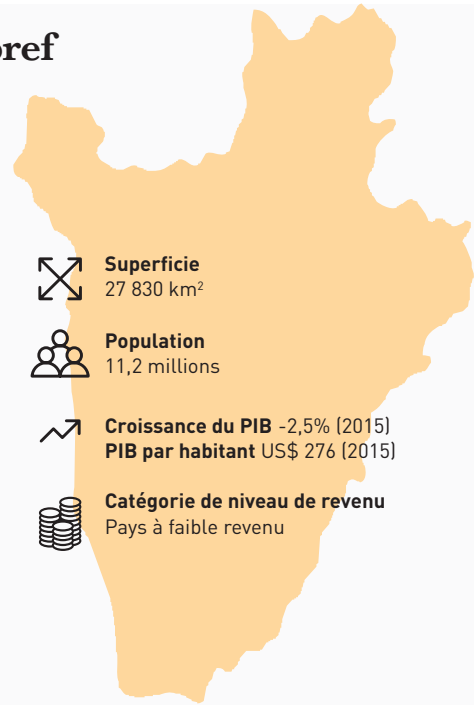




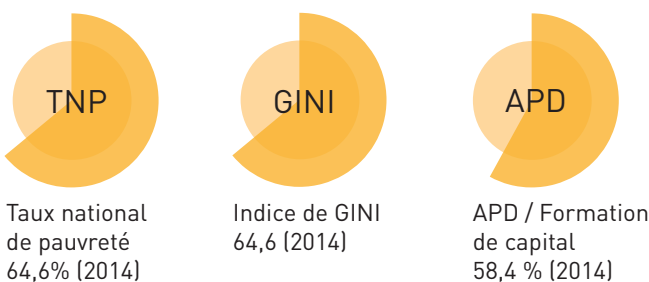
1. Contexte du pays

En 2015, le Burundi a organisé des élections présidentielles, législatives et municipales qui ont participé au renouvellement des institutions publiques, en dépit des contestations des résultats de la part de certains partis d'opposition. La décision controversée du président en exercice de se présenter pour un troisième mandat a été perçue par bon nombre de parties prenantes comme une violation des dispositions constitutionnelles et de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha (2000), ce qui a fait replonger le pays dans la violence et a abouti à quelque 230 000 réfugiés et 15 000 personnes déplacées (HCR). Les principaux partenaires de développement ont suspendu leurs contributions aux programmes ou les ont réorientées. Cette situation s'est traduite sur le plan économique par une baisse de 2,5 % du PIB en 2015 qui contraste avec les 4,7 % de croissance qui avaient été prévus. Le Burundi a perdu une place dans le classement mondial « Doing Business » 2015 et, sur la période allant de janvier à août 2015, les recettes publiques ont diminué de 16 % par rapport à 2014. En outre, les catastrophes naturelles de grande ampleur qui ont frappé le pays à plusieurs reprises dans les provinces de Bubanza et de Rutana ont entraîné des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels ainsi que des déplacements de population. En dépit de ces difficultés, le Burundi est parvenu à réaliser de nets progrès au regard de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en adoptant des politiques et des programmes novateurs au titre des objectifs 2, 3, 6 et 7.

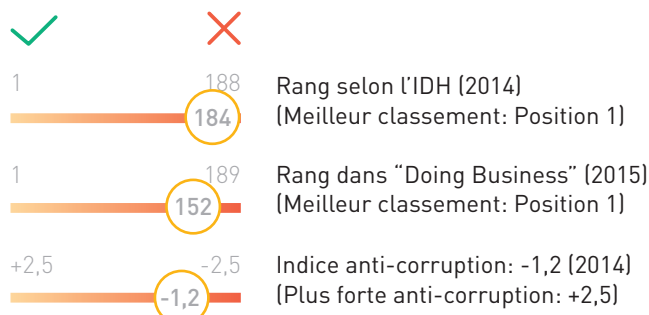
En bref



Indices clés de développement:

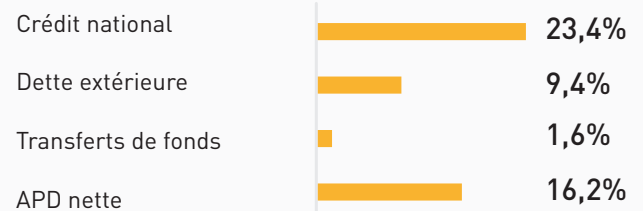


APD par habitant US\$ 46.4 (2014)



Ressources (% Produit intérieur brut)

ANNÉE LA PLUS RÉCENTE



Défis majeurs de développement

Malgré les difficultés actuelles, les progrès accomplis dans la réalisation des OMD sont révélateurs des aspirations du pays en matière de développement. Le taux de scolarisation net dans le primaire a quasiment atteint 100 %, tout comme les ratios filles/garçons dans le primaire et le secondaire. La proportion de sièges occupés par des femmes au parlement est de 34 %. Le taux de prévalence du VIH chez les jeunes femmes enceinte a diminué de 40 % et l'accès à l'eau potable est passée de 71 % en 2010 à 85 % en 2015. En revanche, le fléchissement des taux de croissance économique expose encore davantage le Burundi à différents types de difficultés telles que la hausse des prix du carburant, de la nourriture et du café, les changements climatiques et la volatilité du financement public du développement – le pays étant largement tributaire de ce dernier.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

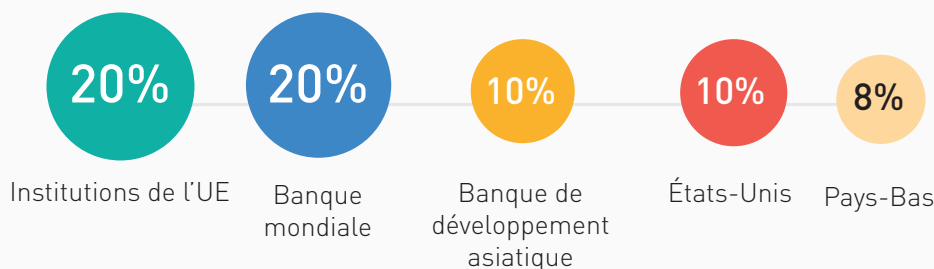
A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

La Vision « Burundi 2025 » et le second Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSLP II 2012-2016) constituent les plans de développement à long terme du Burundi visant à faire sortir le pays de la pauvreté et à instaurer un environnement favorable à la croissance économique. Une

conférence sur le partenariat a été organisée en 2012 à Genève dans le but de mobiliser des fonds en faveur du Plan d'action du CSLP II. Par ailleurs, deux conférences sectorielles se sont tenues à Bujumbura afin d'aider les partenaires à s'aligner sur les programmes et les projets sectoriels. Le CSLP II et les

autres instruments issus de ces initiatives expirent en 2016. Le prochain plan national de développement sera axé autour des 17 objectifs de développement durable (ODD) et d'une liste des priorités tirée du Programme 2030.

Principaux partenaires au développement dans ce cycle de suivi (selon versements indiqués)



Participation au suivi 2014

Oui



Existence d'une politique nationale de coopération

Oui

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Le Burundi dispose d'une politique d'aide nationale – la Politique nationale de l'aide publique au développement 2011-15 – qui a été mise au point en concertation avec les partenaires de développement. Pour pouvoir faire coïncider les contributions des partenaires de développement avec les objectifs et les buts définis dans les plans nationaux de développement, le Burundi a mis sur pied en 2006 un Groupe de coordination des partenaires (GCP), organe tripartite qui comprend des groupes sectoriels ainsi qu'un forum stratégique et un forum politique. Le GCP constitue le principal organe de coordination et d'échanges entre le gouvernement et ses partenaires sur les questions liées à la mise en œuvre du CSLP II. Avant le début de la crise de 2015, le GCP avait enregistré d'importants progrès

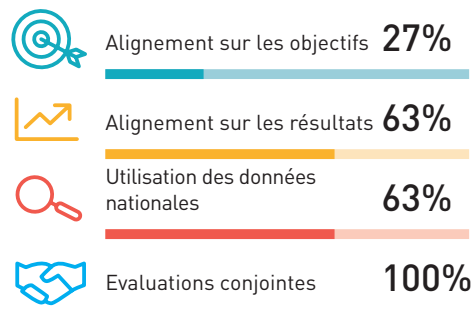
en matière d'harmonisation de la planification, de la programmation, de la budgétisation et de la coordination du financement public du développement. Ces progrès sont néanmoins à présent compromis en raison de la situation politique et socio-économique instable qui règne dans le pays. Le Burundi, qui avait déjà participé en 2010 au troisième atelier consacré aux pratiques optimales concernant la plateforme de gestion de l'aide, a adhéré à la plateforme « Development Gateway ». S'agissant de la transparence de l'aide, le gouvernement publie tous les ans des rapports sur le financement public du développement par l'intermédiaire du Comité national de coordination de l'aide (CNCA - <http://www.sp-cnca.gov.bi/>). En 2015, le Burundi est devenu membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Les acteurs gouvernementaux, les partenaires de développement, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé sont représentés à chacun des trois échelons du GCP. L'ensemble des documents stratégiques, tels que la Vision « Burundi 2025 », le CSLP II et ses examens annuels, les stratégies sectorielles et le cadre de dépenses à moyen terme, sont examinés par chacun des échelons avant d'être adoptés par le Conseil. Des groupes thématiques coprésidés par un membre du gouvernement et un acteur majeur des secteurs concernés élaborent des

politiques sectorielles, des stratégies ainsi que les plans d'actions pertinents. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'élaboration de guides de planification, de suivi et d'évaluation, même si leur application et leur institutionnalisation au niveau local restent limitées. Il est cependant regrettable qu'en dépit de ce solide système participatif, seuls le FIDA et le FMI aient répondu à l'enquête, ce qui n'est pas suffisant pour déterminer le niveau réel d'utilisation du cadre de résultats du pays.

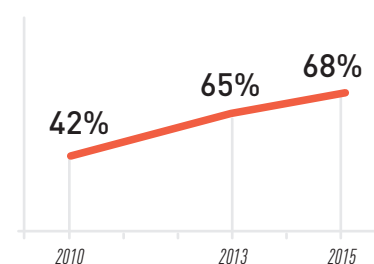


Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

L'enquête n'a pas permis d'obtenir de nouvelles données substantielles, mais la coopération figurant au budget continue d'augmenter. En raison du conflit politique de 2015, d'importants partenaires bilatéraux de développement ont suspendu leurs contributions financières. Il importe néanmoins de rappeler que la politique d'aide nationale du Burundi pour 2011-2015 révèle que le pays a une préférence pour l'appui budgétaire et qu'il conviendrait, en l'absence d'un tel appui, que les partenaires de développement

aient recours à des instruments d'appui sectoriels qui satisfont aux engagements de Paris, d'Accra et de Busan pris par les gouvernements des partenaires de développement. Le Ministère des finances et de la planification du développement économique (MFPDE) note que seules les ressources des partenaires de développement engagées au titre de l'appui budgétaire général (soit 22 % du total des fonds des partenaires de développement en 2011) ont pleinement tiré parti des systèmes nationaux (CABRI 2014 : 21).

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

L'utilisation des systèmes nationaux tout au long du cycle budgétaire a fortement diminué pour s'établir à 9 % (contre 55 % en 2010 et 50 % en 2013). Les institutions multilatérales (la Banque mondiale, le FMI et l'UE) assurent en général un appui budgétaire en utilisant les systèmes nationaux sur l'ensemble du cycle budgétaire. Bon nombre de partenaires de développement bilatéraux (comme la Belgique, la France et l'UNICEF) ont recours à des fonds communs, qui

sont inscrits au budget et audités par le biais des systèmes nationaux. Les projets sont directement gérés par les partenaires de développement et les ministères concernés, sans passer par les systèmes nationaux. Seul le FCE (Fonds commun pour l'éducation) utilise les systèmes publics de planification, de budget et d'exécution dans le cadre de ses projets. L'appui budgétaire général et les fonds communs sont comptabilisés en tant que recettes du budget central, mais comme ils sont

souvent combinés aux autres fonds budgétaires, leur suivi reste difficile à assurer. Les systèmes nationaux de passation des marchés ne sont utilisés que pour les fonds communs et l'appui budgétaire sectoriel, la plupart des donateurs bilatéraux se servant de leurs propres systèmes de passation des marchés pour les projets et l'appui technique (CABRI 2014 : 21).

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	9% ▼	9% ▼	9% ▼	9% ▼		
INDICATEURS 9A ET 10.					3,0 ▼	89% ▲

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Le conflit sociopolitique de 2015 a compromis les consultations et les échanges multipartites. L'implication de la société civile et du secteur privé dans les travaux du GCP reste très modeste. Les OSC et le secteur privé sont censés pouvoir assister aux réunions de planification stratégique, mais l'accès s'avère restreint (à Biraturaba ou Young Earth, par exemple) et l'influence sur les processus décisionnels réduite. Officiellement, tous les membres de la société civile sont les bienvenus, mais beaucoup d'organisations ne disposent pas des ressources humaines suffisantes pour pleinement participer aux débats. La coordination entre OSC reste faible, bien qu'elles aient pris conscience que les actions conjointes ont davantage d'impact, notamment dans les domaines tels que les droits fondamentaux et la bonne gestion

des affaires publiques. Dans le cadre du « New Deal » et de la Résolution 1325, les OSC se sont mises à désigner des référents pour assurer un lien avec leurs membres au niveau régional et mondial. Cependant, en l'absence d'un réel mécanisme de consultation, la plupart des initiatives sont appuyées par les partenaires de développement et le gouvernement, et les échanges organisés au coup par coup. Le plus souvent, les partenaires au développement coopèrent avec les OSC dans le cadre de projets spécifiques – choix des partenaires locaux, organisation des campagnes d'information, des programmes menés conjointement et des comités directeurs mixtes – mais en imposant des exigences sur le plan administratif. Chaque partenaire tend à disposer de ses propres règles et préférences. La Chambre fédérale de

commerce et d'industrie (CFCIB) joue le rôle d'organisation cadre pour le secteur privé, et un certain nombre d'organisations syndicales se consacrent à la défense des droits des travailleurs et des petits entrepreneurs. La forte fragmentation des secteurs privé et bancaire constitue un obstacle aux négociations dans le cadre des partenariats public-privé (PPP). Le gouvernement a toutefois mis sur pied un cadre de dialogue en faveur des PPP au travers du décret présidentiel no 100/06 du 17 juin 2008. Il sollicite régulièrement les partenaires de développement, dont l'appui demeure insuffisant. Tout récemment, les OSC, en collaboration avec la CFCIB, ont invité le secteur privé à se joindre à un examen des politiques et des stratégies nationales liées au domaine socio-économique.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

Il existe une politique nationale en faveur de l'égalité entre les sexes. Toutefois, les processus de planification n'ont pas vraiment permis

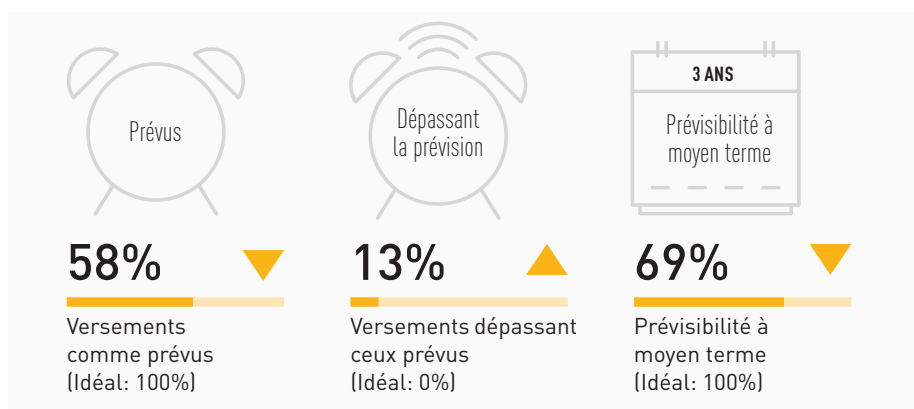
d'établir des objectifs ou des indicateurs en la matière, et il s'avère impossible de procéder à des dotations budgétaires ou à un suivi du

budget dans une perspective liée au genre.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Le taux de prévisibilité annuelle des fonds versés comme prévu s'élève à 58 % (contre 69 % en 2010 et 85 % en 2013). Ce faible taux s'explique par la décision prise par un certain nombre de partenaires de développement de suspendre les versements de fait du conflit sociopolitique de 2015, ce qui a entraîné une augmentation des versements estimés dépassant ceux prévus par rapport aux années précédentes (8 % en 2010 et 3 % en 2013). Les mêmes raisons expliquent sans doute que le taux de prévisibilité à trois ans soit supérieur à la moyenne (quoiqu'un peu inférieur au taux de 72 % enregistré en 2013), étant donné que la plupart des partenaires bilatéraux de développement n'ont pas confirmé leurs intentions et que des partenaires multilatéraux ont gelé certains régimes d'obligation prévus.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

La politique d'aide nationale du Burundi pour 2012-2015 ne prévoit pas d'objectifs ou de cibles particuliers. Le deuxième Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II) comprend néanmoins des axes et des cibles prioritaires pour la période 2012-2016. Une conférence des partenaires a été organisée à Genève en 2012, suivie en 2013 de conférences consacrées à des secteurs donnés lors desquelles chaque partenaire

a pris des engagements spécifiques en matière de financement. En 2014, il a été procédé dans le cadre d'une table ronde à un bilan des engagements mutuels. Les obligations respectives du gouvernement et des partenaires de développement ont été énoncées dans une stratégie de suivi. Le premier rapport de suivi consacré au respect des engagements pris a été publié en décembre 2014 et chaque année voit la

publication d'un rapport sur le financement de la coopération au développement basé sur les données recueillies par le biais de la base de données sur l'aide au développement. Le Burundi a participé aux enquêtes de suivi de la redevabilité mutuelle menées conjointement par le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU pour les périodes 2013-2014 et 2015-2016.

Priorités nationales pour l'avenir

“

Le CSLP II qui couvrait la période 2012-2016 va prendre fin. Force est de constater que les promesses de financements faites lors des conférences de mobilisation des ressources (Genève 2012 et Bujumbura 2013) n'ont pas été honorées. La crise politique de 2015 a entraîné la suspension de l'aide par la plupart des donateurs traditionnels du Burundi. De plus, malgré l'existence du Groupe de coordination des partenaires (GCP), le dialogue multipartite autour de l'exercice de suivi du Partenariat mondial n'a pas eu lieu faute de l'implication et de la participation des donateurs. Ceci a privé le Gouvernement d'une bonne opportunité d'évaluation afin de se remettre en cause et de prendre des résolutions pour rectifier le tir.

Une Stratégie intégrée de développement qui couvrira une période de 10 ans est en cours de préparation pour succéder au CSLP II (2012-2016) et sera axée sur les ODD. Nous osons espérer que les partenaires et le Gouvernement du Burundi trouveront un consensus pour éviter de « politiser » l'aide au développement, mais plutôt de la gérer de manière transparente au profit de la population bénéficiaire. Sans ce consensus, il sera illusoire de prétendre atteindre les ODD. Et la principale victime sera encore une fois la population du Burundi.

”

**Herménégilde Niyonzima, Ambassadeur, Coordonnateur national
Secrétaire permanent du Comité national de coordination des aides, Gouvernement du Burundi**

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au second cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et à partir d'autres informations librement accessibles sur Internet. Les points de vue exprimés ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source d'informations officielle du PNUD.

Pour plus de commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et les territoires ayant participé au second cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international de tel ou tel pays ou territoire.